

## «PUBLICA avance en anticipant.»

LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2012, DIETER STOHLER A QUITTÉ BÂLE POUR BERNE et repris les fonctions de directeur de son prédécesseur, Werner Hertzog. Après bientôt cinq mois de rodage intensif, cet excellent connaisseur de la branche livre ses premières impressions et s'explique sur ses objectifs et sur les défis que va devoir relever PUBLICA.

Interview: Stefan Bosshardt, responsable du service Communication de PUBLICA



Dieter Stohler, directeur de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA

### Monsieur Stohler, vous êtes directeur de PUBLICA depuis le début de cette année. Quelles sont vos premières impressions?

Les premières impressions «du dedans» confirment les attentes que j'avais jusque là comme observateur extérieur. PUBLICA repose vraiment sur de bonnes bases, c'est une institution de prévoyance moderne dotée de structures professionnelles. Mon travail est fascinant et captivant et l'environnement totalement intact.

### Quels sont, selon vous, les points forts de PUBLICA?

Ces dernières années, les processus ont été aménagés et optimisés si bien qu'aujourd'hui nos prestations de prévoyance sont au plus haut niveau. Ajoutez à cela une gestion professionnelle des placements de la fortune et nous obtenons une base qui nous permet de renforcer le modèle d'affaires qui est le nôtre en tant qu'institution collective. La taille de notre caisse de pensions constitue également un

atout pour la structure des coûts. Parmi nos points forts, il faut aussi mettre l'accent tout particulièrement sur le savoir-faire de nos collaborateurs sans lesquels PUBLICA ne serait pas là où elle est aujourd'hui.

### Avez-vous aussi repéré des «zones plus problématiques»?

Un potentiel d'amélioration et d'adaptation existe bien entendu. Les défis liés à la structure même du 2<sup>e</sup> pilier s'imposent globalement aussi à PUBLICA. Du fait de la faiblesse des intérêts, les rendements escomptés sur la fortune sont plus bas. Si, à l'avenir, ce «troisième contributeur» donne moins, il sera plus difficile d'atteindre l'objectif de prestation dans la prévoyance.

### PUBLICA est une caisse plutôt saine comparée à d'autres. Comment doit-elle poursuivre son développement?

Nous voulons tirer parti de nos points forts et en faire bénéficier nos clients. L'affiliation de nouveaux employeurs permettrait à l'institution collective qu'est PUBLICA d'améliorer encore la structure de ses coûts. Nous devons en outre réfléchir à la manière dont nous pouvons garantir l'équilibre du financement des prestations même avec des rendements de la fortune plus faibles.

### Quelles mesures figurent en bonne place sur votre agenda?

Tout d'abord, les préparatifs liés au changement de bases techniques et à l'abaissement du taux de conversion au 1<sup>er</sup> juillet 2012 qui l'accompagne, battent leur plein. Il nous faut cependant examiner aussi s'il convient d'abaisser le taux d'intérêt technique. Enfin, nous travaillons à l'élaboration d'un concept d'acquisition et de fidélisation de la clientèle: en tant qu'institution collective, PUBLICA est appelée à croître de manière modérée en s'attachant de nouveaux clients qui sont proches de la Confédération ou qui remplissent une tâche publique pour le compte de la Confédération, d'un canton ou d'une commune,

Suite page 2

## Pages 4–9

Rapport annuel 2011  
Résumé des chiffres et des informations les plus importants

## Pages 10–11

Changement des bases techniques  
Ce qu'il faut savoir au sujet du nouveau taux de conversion

## Page 12

Assemblée des délégués  
Membres du bureau électoral

et ainsi contribuer à améliorer la structure des coûts et la compensation des risques. Grâce à une orientation de nos produits de prévoyance toujours plus ciblée sur les souhaits de notre clientèle, nous augmentons notre compétitivité en tant qu'institution collective.

### **Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, PUBLICA abaisse son taux de conversion de 6.53% à 6.15%. Vous est-il difficile de souscrire à cette décision?**

Je souscris pleinement à cette décision car elle est objectivement fondée, conforte la stabilité de la caisse, et va donc dans le sens des intérêts des personnes assurées. La mesure ayant été annoncée en temps utile et faisant l'objet d'informations régulières – notamment de la part des organes paritaires des différentes caisses de prévoyance – nous rencontrons beaucoup de compréhension de la part même des personnes assurées. Il faut ajouter que dans la plupart des cas, la réduction des prestations est corrigée par des mesures d'accompagnement. Il convient toutefois de noter que l'abaissement du taux de conversion compense uniquement l'allongement de l'espérance de vie, mais en aucun cas le recul des rendements de la fortune.

### **Cela veut-il dire que nous devons nous attendre prochainement à un nouvel abaissement du taux de conversion?**

A mon avis, il ne serait pas opportun de procéder à deux baisses du taux de conversion en peu de temps. Nous devons toutefois nous pencher sur la question et anticiper. Nous allons analyser les conséquences d'un abaissement du taux d'intérêt technique. La nouvelle baisse du taux de conversion qu'il entraînerait nécessite une phase de planification plus longue pour s'y préparer et arrêter d'éventuelles mesures d'accompagnement en concertation avec les partenaires sociaux.

### **Au sein de la population active, toujours plus de voix s'élèvent pour dire que les bénéficiaires de rentes doivent aussi contribuer à la bonne santé d'une caisse de pensions en consentant à des réductions de rentes? Que pensez-vous de cette revendication?**

Il s'agit d'un sujet délicat d'un point de vue politique. Sur le fond, je suis d'avis que la garantie aujourd'hui applicable aux rentes en cours est un bien précieux qui fonde la confiance dans la prévoyance professionnelle et qu'il convient de préserver. Sur un plan purement financier, cette revendication est cependant parfaitement justifiée, puisque le montant des rentes en cours se base sur des attentes en matière de rendements de la fortune qui, dans la perspective actuelle, sont trop optimistes. En définitive, on assiste à une redistribution en faveur des bénéficiaires de

rentes, mise en évidence par le fait que le taux d'intérêt servant à rémunérer les avoirs des personnes assurées actives se situe, depuis plusieurs années, en dessous du taux d'intérêt technique appliqué au calcul des rentes. Il est donc tout à fait compréhensible que de plus en plus d'actifs exigent des bénéficiaires de rentes qu'ils apportent une contribution solidaire à l'équilibre de leur caisse de pensions allant au-delà de la renonciation à la compensation du renchérissement. Je le répète, il s'agit en fin de compte d'une question politique dans la mesure où elle touche au droit fédéral.

### **Va-t-on entreprendre quelque chose pour les rentes futures?**

Il faut effectivement envisager des solutions dans lesquelles les bénéficiaires de rentes sont eux aussi pris en compte dans les modifications des conditions de réalisation des rendements. Au cœur de la réflexion se trouvent des modèles de rentes qui comprennent une part garantie et une part variable.

### **PUBLICA ne pourrait-elle pas réduire ses frais administratifs pour améliorer son degré de couverture?**

Des optimisations de coûts sont sans doute possibles et seront aussi examinées régulièrement dans une logique entrepreneuriale. Les frais de gestion administrative n'ont toutefois aucune influence sur le degré de couverture puisqu'ils sont payés par l'employeur. Quant aux frais de gestion de fortune de PUBLICA, il est reconnu qu'ils sont parmi les plus bas. En tout état de cause, leur influence sur le degré de couverture est généralement des plus minimes et toujours surestimée: en supposant de manière purement théorique que PUBLICA puisse travailler gratuitement, il n'en résulterait qu'une augmentation d'un millième (!) du degré de couverture.

### **A propos de la gestion de la fortune, que fait PUBLICA pour atteindre la performance nécessaire dans le contexte financier si délicat à l'heure actuelle?**

Si nous ne pouvons pas forcer la performance, nous pouvons néanmoins chercher à réaliser le meilleur résultat possible dans l'environnement de marché actuel. Ce faisant, nous entendons rester fidèles aux principes de diligence et de large diversification en matière de placement de la fortune et ne pas nous exposer subitement à des risques excessifs. La stratégie est périodiquement réexaminée en concertation avec nos partenaires externes, et adaptée en fonction des engagements et de la capacité de risque. Au vu de la faiblesse des taux d'intérêt, et partant, des rendements escomptés pour toutes les classes de placement, la Commission de la caisse a approuvé une augmentation modérée des placements en valeurs réelles.

### **Une question générale pour finir: quel jugement portez-vous sur la situation**

## **actuelle de la prévoyance professionnelle en Suisse? Devons-nous nous faire du souci pour nos économies?**

Il est vrai que la situation de la prévoyance professionnelle n'est pas rose en ce moment, mais elle s'est avérée d'une stabilité à toute épreuve en dépit des diverses crises (crise boursière, crise financière et crise de la dette) qui ont agité les marchés financiers. Ce, du reste aussi, grâce à l'action responsable des organes des institutions de prévoyance et des employeurs. Au cours des dernières années, il a fallu prendre des mesures d'assainissement qui ont entraîné des pertes parfois douloureuses. On a fait preuve d'une faculté d'adaptation qui me permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Les pertes (en termes réels) ne sont pas aussi dramatiques qu'elles auraient pu l'être dans la mesure où le renchérissement s'est lui aussi montré relativement faible au cours de ces mêmes années. Moralité: nous ne devons pas nous inquiéter pour notre épargne, mais il faut nous faire à l'idée que dans un avenir proche, les rendements (nominaux) sur notre capital ne seront plus aussi élevés. ■

## **Explication claire et concise du jargon de la prévoyance.**

Le **taux d'intérêt technique** sert à calculer la valeur actuelle des engagements futurs (escompte sur les rentes payables à l'avenir). Son niveau doit être ajusté en fonction des rendements des placements attendus à long terme. Le taux d'intérêt technique a notamment une incidence sur la réserve mathématique des rentes et le taux de conversion. Il n'a rien à voir avec la rémunération actuelle des avoirs de vieillesse, le taux d'intérêt minimal LPP et le taux d'intérêt projeté.

Le **taux d'intérêt projeté** mentionné sur le certificat personnel est une valeur purement théorique (modèle). Il représente la rémunération moyenne présumée du capital de vieillesse à long terme et est utilisé pour extrapoler (donner une projection) le montant probable du capital à l'âge X. Le taux d'intérêt projeté et la rémunération actuelle ne coïncident pas forcément.

Le **degré de couverture** correspond au rapport entre la fortune nette disponible et les engagements souscrits en matière de prévoyance, exprimé en pourcentage. C'est un chiffre-clé pour appréhender la situation financière d'une caisse de pension.

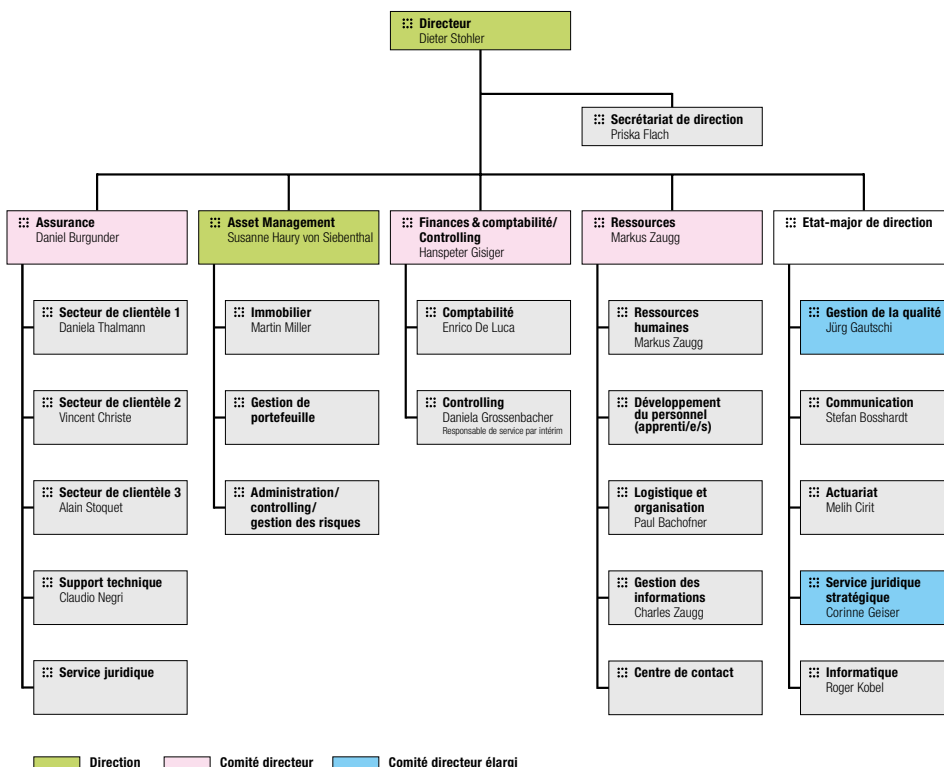
Par **performance**, on entend l'évolution de la valeur (progression ou recul) des placements, compte tenu des variations de cours et des redistributions de bénéfices.

Le **taux de conversion** et son abaissement au 1<sup>er</sup> juillet 2012 sont expliqués en détail pages 10 et 11.

# Le Comité directeur de PUBLICA se présente

LES PHOTOGRAPHIES des membres de la présidence des organes paritaires des caisses de prévoyance ouvertes et de la Commission de la caisse ont été publiées dans les rapports annuels 2009 et 2010. Cette année, la direction opérationnelle de PUBLICA se présente.

Le Comité directeur de PUBLICA est composé de cinq membres, dont deux forment la Direction. Chacun des membres dirige un service (voir organigramme), l'effectif total étant de 140 personnes (119.5 postes à temps plein au 31 décembre 2011). Les deux membres du Comité directeur élargi complètent l'organe de direction opérationnel.



## Attributions principales de la Direction

- réaliser les objectifs stratégiques et garantir la réussite à long terme de PUBLICA;
- gérer PUBLICA en ce qui concerne le personnel, les finances et l'organisation;
- assigner des objectifs aux différents services et veiller à leur mise en œuvre;
- assurer la représentation extérieure de PUBLICA;
- informer régulièrement la Commission de la caisse de la marche des affaires;
- établir à l'attention de la Commission de la caisse les bases de décision nécessaires et s'occuper de l'exécution des décisions.

## Attributions principales du Comité directeur

- définir la stratégie et la politique de l'entreprise, sous réserve de l'approbation de la Commission de la caisse;
- formuler les principes directeurs de PUBLICA;
- coordonner les activités de chacun des services;
- fixer les objectifs opérationnels de PUBLICA et veiller à leur mise en œuvre;
- établir le budget et les comptes annuels;
- prendre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.



De gauche à droite: **Jürg Gautschi**, responsable de la Gestion de la qualité (Comité directeur élargi); **Hanspeter Gisiger**, licencié en économie HSG, responsable du service Finances et comptabilité/Controlling; **Markus Zaugg**, Executive MBA en Gestion des RH, responsable des Ressources; **Corinne Geiser**, avocate, responsable du Service juridique stratégique (Comité directeur élargi); **Susanne Hauri von Siebenthal**, Dr en économie HSG, responsable du service Asset management/suppléante du directeur; **Dieter Stohler**, licencié en droit, directeur; **Daniel Burgunder**, économiste diplômé en administration, responsable du service Assurance.

# Résumé de l'exercice 2011

annuels, le compte d'exploitation faisant apparaître le résultat net de l'activité de placement.

L'EXERCICE 2011 s'est déroulé normalement pour PUBLICA en dépit d'un environnement de marché difficile. La performance de +1.71% réalisée sur la fortune globale constitue un bon résultat des placements au vu des turbulences qui ont secoué les marchés financiers. La baisse des cours des actions est à mettre en parallèle avec la plus-value sur les obligations. L'indice de référence stratégique a été dépassé de 0.5%. Cette valeur place PUBLICA en bonne position en comparaison des autres caisses.

*Christian Bock, président de la Commission de la caisse PUBLICA; Dieter Stohler, directeur de PUBLICA*

L'objectif de rendement n'a cependant pas été atteint, entraînant le recul de 1.4% du degré de couverture moyen de l'ensemble des caisses de prévoyance de PUBLICA qui s'établit désormais à 103.1% (contre 104.5% l'année précédente). Toutes les caisses de prévoyance continuent d'afficher un excédent de couverture, le degré de couverture correspondant quasiment à la moyenne des caisses de pensions de droit privé.<sup>1</sup> La baisse des taux d'intérêts qui s'est poursuivie affaiblit les prévisions de rendement pour les années à venir. L'année sous revue a été marquée par les préparatifs nécessaires au réajustement des bases de calcul en fonction des données statistiques actuelles (adaptation à l'allongement de l'espérance de vie en particulier) qui prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Ce changement de bases techniques revient en fin de compte à une baisse des taux de conversion.

Relativement constante, l'évolution des effectifs d'assurés n'est pas notable. Comme les années précédentes, le rapport entre personnes assurées et bénéficiaires de rentes s'est légèrement amélioré au profit des premières. C'est un point positif puisque la capacité de risque structurelle s'en trouve renforcée. L'analyse des sources de gains et de pertes effectuée dans le domaine Assurance confirme également la tendance de ces dernières années. En 2011, les caisses de prévoyance ont subi une perte actuarielle sur le risque de longévité d'environ CHF 121 millions (contre CHF 110 millions l'année précédente) qui s'explique par l'utilisation de bases de calcul qui ne sont plus à jour. Cette perte, qui représente environ 0.3% du volume du bilan, a été compensée dans une large mesure par les gains réalisés dans le cadre du traitement du risque d'invalidité. Ces deux postes reviendront à la normale avec le changement de bases au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## Stratégie de placement différenciée

Une stratégie de placement différenciée pour les caisses de prévoyance ouvertes, d'une part, et pour les caisses de prévoyance fermées, d'autre part, a été introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette stratégie permet de tenir compte des différences de capacité de risque existant entre les caisses et d'optimiser la stratégie de placement à long terme. Ce projet ambitieux a pu être mené à bien avec succès. Les résultats de l'année 2011 sont le reflet de ces deux stratégies: la stratégie applicable aux caisses de prévoyance ouvertes (dotée

d'une plus forte part d'actions et d'une moindre part d'immobilier) réalise une performance de 1.00%, alors que celle retenue pour les caisses de prévoyance fermées génère un rendement de 5.67% (la part d'actions étant en l'occurrence très faible du fait de la capacité de risque plus limitée et sachant que ce sont les obligations et l'immobilier qui se sont montrés les plus rémunérateurs en 2011).

## Changement des bases de calcul

Afin d'adapter les tarifs d'assurance (les bases de calcul) aux paramètres actuels (notamment à l'allongement de l'espérance de vie et à la baisse de la probabilité de devenir invalide), la Commission de la caisse a décidé en janvier 2011 d'ajuster, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, les taux de conversion aux nouvelles données. Dans le même temps, il a été décidé que les personnes assurées recevraient une quote-part des provisions techniques disponibles pour amortir les conséquences de l'abaissement des taux de conversion. Chaque caisse de prévoyance a défini en détail, par le biais de son organe paritaire, les modalités de répartition des fonds disponibles à cet effet. Les personnes assurées auprès de PUBLICA ont été informées dans les délais de ces modifications ainsi que des motifs qui les justifient et des effets qui en découlent.

## Caisses de prévoyance

Au cours de l'exercice 2011, une liquidation partielle (sortie de la Caisse de prévoyance de la Confédération) a permis de doter les employés du Musée national suisse de leur propre caisse de prévoyance, la «Caisse de prévoyance du Musée national suisse (MNS)». Fin 2011, l'institution collective comptait donc treize caisses de prévoyance ouvertes et sept caisses fermées.

## Résultat des coûts

Pendant l'exercice comptable 2011, l'entreprise PUBLICA dans son ensemble a de nouveau réalisé un excédent de produits (CHF 3.3 millions contre CHF 3.8 millions l'année précédente). Reversé aux caisses de prévoyance selon le principe de causalité, cet excédent sera affecté à leur réserve pour frais. En nous appuyant sur une comptabilité analytique détaillée, nous contrôlons tous les ans les tarifs des frais et les adaptions si nécessaire. Les frais de gestion de la fortune, toujours très bas comparés au reste du marché, sont présentés dans l'annexe aux comptes

## Changements à la présidence et au sein du Comité directeur

Conformément au principe de la présidence tournante, la passation des pouvoirs en faveur de la représentation de l'employeur qui assumera la présidence de la Commission de la caisse pendant les deux prochaines années a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2011: l'ancien vice-président, Christian Bock, directeur de l'Office fédéral de métrologie, a été nommé président de la Commission de la caisse et Hanspeter Lienhart, président jusqu'au 30 juin 2011, assume désormais les fonctions de vice-président.

C'est également à la fin du premier semestre de l'exercice que l'ancien directeur de PUBLICA, Werner Hertzog, a rejoint le secteur privé. La Commission de la caisse le remercie pour son action plus que couronnée de succès puisque PUBLICA est devenue, sous sa conduite, une des institutions de prévoyance de premier plan en Suisse. La Commission de la caisse a nommé nouveau directeur le juriste Dieter Stohler (anciennement directeur de la Caisse de pensions de Bâle-Ville) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Remerciements

La Commission de la caisse et le Comité directeur remercient les employés de PUBLICA de la conscience professionnelle et de l'efficacité dont ils ont encore fait preuve pendant cet exercice délicat, tant dans le domaine des affaires que dans celui des placements. Nous remercions également l'ensemble des partenaires et acteurs qui se sont investis dans la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle en faveur du personnel de la Confédération, des unités administratives décentralisées et des organisations affiliées pour la qualité de leur collaboration, leur professionnalisme et leur engagement sans faille. ■

<sup>1</sup> Moniteur des caisses de pension Swisscanto au 31. décembre 2011, janvier 2012.

### Commande du rapport annuel 2011

Si vous souhaitez disposer d'une version complète du rapport annuel 2011, quatre possibilités s'offrent à vous:

### Télécharger le rapport au format PDF

sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch) > Institution collective PUBLICA > Rapport annuel

### Commander le rapport par courriel

[info.publica@publica.ch](mailto:info.publica@publica.ch)

### Commander le rapport par téléphone

au 031 378 81 81

### Commander le rapport par fax

au 031 378 81 13



## Chiffres clés

	31.12.2011	31.12.2010
<b>Somme au bilan en CHF</b>	<b>33'114'447'243</b>	<b>33'328'763'940</b>
<b>Capital de prévoyance en CHF</b>	<b>29'555'178'208</b>	<b>29'454'954'087</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>103.1%</b>	<b>104.5%</b>
<b>Degré de couverture économique</b>	<b>77.8%</b>	<b>84.1%</b>
<b>Rendement sur la fortune</b>	<b>1.71%</b>	<b>5.16%</b>
<b>Résultat net des placements en CHF</b>	<b>537'341'213</b>	<b>1'617'167'994</b>
<b>Cotisations réglementaires en CHF</b>	<b>1'099'883'509</b>	<b>1'074'525'214</b>
<b>Prestations réglementaires en CHF</b>	<b>-1'732'591'815</b>	<b>-1'719'136'971</b>

<b>Personnes assurées</b>	31.12.2011	31.12.2010
Confédération	36'698	36'698
Organisations affiliées	2'100	2'038
Domaine des EPF	16'927	16'098
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle	243	251
Swissmedic	401	389
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP	217	212
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR	23	24
Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)	38	36
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA	439	407
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN	144	133
PUBLICA	133	140
Sillon Suisse SA	9	11
Musée national suisse	205	0
<b>Total</b>	<b>57'577</b>	<b>56'437</b>

<b>Nombre de rentes</b>	31.12.2011	31.12.2010
Rentes de vieillesse	31'029	31'020
Rentes pour enfants de pensionné	605	643
Rentes d'invalidité	1'642	1'739
Rentes pour enfants d'invalidité	379	401
Rentes de viduité / rentes de partenaire	10'943	10'962
Rentes d'orphelin	357	370
Rentes transitoires de vieillesse	2'972	3'505
Rentes de substitution AI	277	310
<b>Nombre de rentes</b>	<b>48'204</b>	<b>48'950</b>

<b>Nombre de nouvelles rentes (y compris rentes pour enfants)</b>	31.12.2011	31.12.2010
Rentes de vieillesse	1'223	885
Rentes d'invalidité	196	121
Rentes de survivants (cas de décès donnant droit à une rente)	698	689
<b>Nombre de nouvelles rentes (y compris rentes pour enfants)</b>	<b>2'117</b>	<b>1'695</b>

### Experts, organe de contrôle, autorité de surveillance, conseillers

#### Expert en prévoyance professionnelle

Aon Hewitt (Suisse) SA  
Avenue Edouard-Dubois 20  
2000 Neuchâtel  
[www.aonhewitt.ch](http://www.aonhewitt.ch)

#### Organe de contrôle

Ernst & Young SA  
Belpstrasse 23  
3001 Berne  
[www.ch.ey.com](http://www.ch.ey.com)

#### Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales OFAS  
Effingerstrasse 20  
3003 Berne  
[www.bsv.admin.ch](http://www.bsv.admin.ch)

#### Investment Controlling

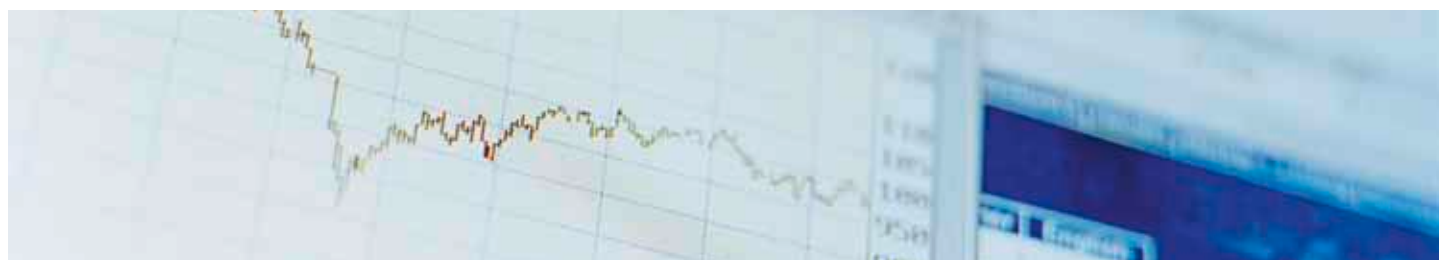
PPCmetrics SA  
Badenerstrasse 6, case postale  
8021 Zurich  
[www.ppcmetrics.ch](http://www.ppcmetrics.ch)

#### Global Custodian

(banque de dépôt de titres étrangers et consolidation de tous les actifs)  
J.P. Morgan (Suisse) SA  
Dreikönigstrasse 21  
8022 Zurich  
[www.jpmorgan.com](http://www.jpmorgan.com)

#### Custodian Suisse

(banque de dépôt de titres suisses)  
Credit Suisse  
Custody & Transaction Services  
Uetlibergstrasse 231  
8070 Zurich  
[www.credit-suisse.com](http://www.credit-suisse.com)



## Bilan

Actif	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
<b>Placements</b>	<b>33'091'272'658</b>	<b>33'297'826'359</b>
Liquidités	437'824'963	717'522'314
Créances	107'324'502	143'584'119
Obligations	18'945'724'255	18'940'299'300
Actions	8'601'764'765	8'296'250'690
Hypothèques	1'329'487'036	1'292'993'508
Immobilier	2'297'163'897	2'173'228'627
Placements alternatifs	1'371'983'242	1'733'947'802
<b>Capital d'exploitation</b>	<b>19'222'790</b>	<b>20'586'941</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>3'951'795</b>	<b>10'350'640</b>
<b>Total Actif</b>	<b>33'114'447'243</b>	<b>33'328'763'940</b>

Passif	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
<b>Prestations de libre passage et dettes</b>	<b>113'486'236</b>	<b>153'010'029</b>
Prestations de libre passage et rentes	85'962'644	102'638'354
Autres dettes	8'300'802	29'784'734
Dettes de l'entreprise	19'222'790	20'586'941
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>796'590</b>	<b>7'479'672</b>
<b>Réserves de contributions de l'employeur</b>	<b>16'310'948</b>	<b>10'275'013</b>
<b>Provisions non techniques</b>	<b>22'333'212</b>	<b>20'954'924</b>
<b>Capital de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>31'960'616'438</b>	<b>31'697'023'444</b>
Capital de prévoyance personnes assurées	11'612'518'541	11'193'154'881
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	17'942'659'667	18'261'799'206
<b>Provisions techniques</b>	<b>2'405'438'230</b>	<b>2'242'069'357</b>
Provisions techniques caisses de prévoyance	2'271'584'836	2'115'043'880
Provisions techniques institution collective	133'853'395	127'025'477
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>1'000'903'820</b>	<b>1'440'020'858</b>
<b>Fonds libres/découvert</b>		
Situation en début de période	0	0
Provenant de liquidation partielle	0	0
Excédent des charges	0	0
Situation en fin de période	0	0
<b>Total Passif</b>	<b>33'114'447'243</b>	<b>33'328'763'940</b>

Les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) répondent aux exigences formelles et matérielles de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les montants présentés dans le compte de résultats, le bilan et les tableaux étant arrondis à l'unité, le total peut s'écarter très légèrement de la somme des différentes valeurs qui le composent.

### Comptes annuels et calcul de performance

La performance exacte ne peut pas être calculée à l'aide des chiffres figurant dans les comptes annuels. Ces derniers reposent sur des chiffres traités par la comptabilité financière dans le but de documenter les transactions. Pour sa part, le calcul de performance a pour objectif de présenter de manière aussi détaillée et objective que possible, l'influence qu'ont eu sur les placements l'évolution des marchés et les décisions prises en matière de gestion de fortune. La performance se définit comme le rapport du produit sur le capital investi moyen. Le calcul tient compte des produits courants tels les paiements de coupons et de dividendes ainsi que des gains et pertes en capital (total return). Les apports et les sorties de trésorerie ont une influence sur le montant du capital investi moyen, la date à laquelle interviennent ces flux jouant elle-même un rôle. Le calcul de la performance de PUBLICA est établi par le Global Custodian, évalué en concertation avec les Asset Managers et vérifié par l'Investment Controller. Il est apuré des flux de trésorerie et est fondé sur une évaluation quotidienne des titres.

## Stratégie de placement

La révision totale de la loi relative à PUBLICA au 1<sup>er</sup> juillet 2008 s'est non seulement accompagnée du passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations, mais a aussi fait de l'institution commune qu'était PUBLICA une institution collective. Dans le cadre de l'institution commune, un bilan commun était établi pour toutes les caisses de prévoyance affiliées et toutes les caisses supportaient les risques conjointement. Du fait de la transformation en institution collective, la fortune et les dettes des caisses figurent désormais dans un bilan qui est propre à chacune d'entre elles, les caisses de prévoyance supportant en outre elles-mêmes la totalité ou, tout au moins, une partie de leurs risques.

La structure et l'évolution escomptée de l'effectif des assurés des caisses de prévoyance fermées étant sensiblement différentes de celles des caisses de prévoyance ouvertes, une stratégie de placement commune à l'ensemble des caisses de prévoyance est en contradiction avec l'OPP 2. En conséquence, la Commission de la caisse a approuvé lors de sa séance du 26 août 2010 l'adoption de deux stratégies de placement séparées, l'une pour les caisses de prévoyance fermées et l'autre pour les caisses de prévoyance ouvertes. Ces stratégies sont mises en œuvre sans forme juridique particulière dans le cadre d'un concept dit d'unitisation qui, économiquement, correspond à un fonds de placement, mais pas juridiquement.

La stratégie de placement applicable aux caisses de prévoyance fermées a été instaurée au point près, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 très précisément. L'ensemble des fourchettes a été respecté. La stratégie de placement applicable aux caisses de prévoyance ouvertes est plus complexe et comprend davantage de classes de placement, dont certaines sont nouvelles. Elle sera introduite progressivement dans le cadre d'une stratégie au prorata. Les priorités dépendent de la faisabilité (évaluation et liquidité du marché pour l'immobilier, savoir-faire en rapport avec les nouvelles classes de placement, etc.) et seront fixées en tenant compte de l'impact d'un investissement sur le profil risque-rendement de la stratégie. En outre, de nouvelles classes de placement seront intégrées progressivement et diversifiées quant à leur axe temporel. La stratégie au prorata sert d'indice de référence pour mesurer la performance relative. L'ensemble des fourchettes de la stratégie au prorata a été respecté. Du fait de la mise en place progressive, les fourchettes de la stratégie à long terme des caisses de prévoyance ouvertes ne sont pas encore toutes respectées. La part des obligations Suisse autres que celles de la Confédération et la part des obligations d'Etat en monnaies étrangères ont été dépassées alors que celle des placements immobiliers indirects à l'étranger n'a pas été atteinte. Le Comité de placement a entre-temps décidé de renoncer provisoirement à tout investissement dans les placements immobiliers indirects à l'étranger. Le Comité de placement et la

Compte d'exploitation	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
<b>Cotisations et apports ordinaires</b>	<b>1'149'671'943</b>	<b>1'104'787'913</b>
Cotisations des salariés	394'342'743	382'739'300
Contributions de l'employeur	705'540'766	691'785'914
Primes uniques et rachats	46'424'566	30'917'775
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	5'920'523	-620'000
Utilisation des provisions	-2'556'655	-35'076
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>440'716'821</b>	<b>1'223'734'171</b>
Prestations de libre passage	431'328'559	1'217'564'686
Remboursements de versements anticipés EPL et divorce	9'388'262	6'169'485
<b>Apports provenant de cotisations et apports</b>	<b>1'590'388'764</b>	<b>2'328'522'084</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-1'732'591'815</b>	<b>-1'719'136'971</b>
Rentes de vieillesse	-1'271'106'816	-1'279'403'379
Rentes de survivants	-296'824'904	-294'023'717
Rentes d'invalidité	-39'845'073	-43'468'258
Autres prestations réglementaires	-67'340'689	-72'221'538
Prestations en capital à la retraite	-55'836'247	-29'725'015
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1'638'085	-295'064
<b>Prestations de sortie</b>	<b>-555'192'039</b>	<b>-1'396'268'167</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	-492'143'495	-1'318'406'993
Versements anticipés EPL et divorce	-63'048'545	-77'861'174
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-2'287'783'854</b>	<b>-3'115'405'138</b>
<b>Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>	<b>-269'513'516</b>	<b>-148'550'130</b>
Constitution de capitaux de prévoyance personnes assurées	-202'137'011	-383'743'361
Dissolution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	319'139'539	611'481'766
Constitution de provisions techniques caisses de prévoyance	-156'540'956	-158'724'701
Constitution de provisions techniques institution collective	-6'827'918	-10'181'454
Rémunération du capital épargne	-217'226'648	-208'002'380
Constitution/dissolution de réserves de contributions	-5'920'523	620'000
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-6'977'129</b>	<b>-8'851'267</b>
Cotisations au fonds de garantie	-6'977'129	-8'851'267
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-973'885'735</b>	<b>-944'284'450</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>537'341'213</b>	<b>1'617'167'994</b>
Produit net des liquidités	-1'211'394	-588'312
Produit net des créances	69'289	70'264
Produit net des obligations	1'050'672'485	791'360'299
Produit net des actions	-625'061'292	440'128'851
Produit net des hypothèques	29'705'776	35'479'361
Produit net de l'immobilier	151'393'303	95'509'527
Produit net des placements alternatifs	-67'114'558	283'958'562
Produit net des dettes	-1'112'395	-893'547
Frais d'administration des placements	n/a	-27'857'010
<b>Constitution de provisions non techniques</b>	<b>-1'378'288</b>	<b>-3'856'882</b>
<b>Autres frais</b>	<b>-2'700'106</b>	<b>-3'921'117</b>
<b>Autres produits</b>	<b>1'505'870</b>	<b>2'058'817</b>
<b>Compte administratif de l'entreprise</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Total des frais de l'entreprise	-31'905'616	-30'303'538
Total des produits de l'entreprise	35'202'082	34'095'632
Excédent de produits de l'entreprise	-3'296'465	-3'792'095
<b>Excédent des charges/excédent des produits avant dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-439'117'039</b>	<b>667'164'362</b>
<b>Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>439'117'039</b>	<b>-667'164'362</b>
<b>Excédent des charges/excédent des produits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Commission de la caisse ont été informés de l'inobservation des fourchettes de la stratégie à long terme et l'ont admise pendant la phase de mise en place.

### Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

L'année boursière 2011 a été marquée par toutes sortes de crises. En Afrique du Nord, ce qui a pris le nom de «printemps arabe» a commencé par des foyers d'instabilité disséminés qui se sont propagés et ont provoqué un embrasement généralisé. Les rivalités politiques ont conduit les Etats-Unis au bord de l'insolvabilité technique, ce qui explique, en partie, que le 5 août 2011, Standard & Poors ait révisé à la baisse la note des obligations d'Etat américaines de AAA à AA+. Cependant, contre toutes attentes, la demande relative à ces titres est restée élevée. Après la dégradation de la note, les rendements des bons du Trésor américain sur dix ans ont chuté de 3.3% à 1.9% fin 2011.

La baisse des rendements des obligations d'Etat «sûres» s'explique, d'une part, par une politique monétaire toujours expansive dans les pays industrialisés et, d'autre part, par l'aggravation dramatique de la crise de la dette en Europe. Les craintes relatives à un éclatement de l'union monétaire ont fortement mis l'euro sous pression. Les banques européennes ont procédé à des amortissements élevés sur les obligations des pays de la périphérie et ont restreint l'offre de crédit de manière significative. La France et les Etats du Benelux ont dû se porter au secours de la banque Dexia pour la deuxième fois.

Ces foyers de crise n'ont pas été sans retombées sur la croissance économique mondiale. Dès la seconde moitié de l'année, les prévisions conjoncturelles ont été sensiblement revues à la baisse. La Chine, locomotive de la croissance, a perdu en puissance, tandis qu'en Europe, non seulement les pays de la périphérie, mais aussi l'Italie et les Pays-Bas ont donné des signes de faiblesse. La probabilité qu'une récession frappe la zone Euro a fortement augmenté. En fin d'année, en revanche, les signes d'une amélioration de la situation économique aux Etats-Unis se sont multipliés, alors que dans le même temps les craintes d'une baisse conjoncturelle en Chine s'estompaient. Le prix de l'or a atteint de nouveaux records et le franc suisse a subi une pression à la hausse. Les placements à risque, comme les actions et les matières premières, ont essuyé des revers sensibles.

### Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

La philosophie de placement de PUBLICA vise à absorber systématiquement les primes de risque imparfaitement corrélées provenant des sources les plus diverses (risques sur les actions, risques de taux d'intérêt, risques de crédit et risques sur les liquidités) au moyen d'une large diversification de la fortune placée. A cette fin, nous investissons principalement de

## Stratégie de placement – caisses de prévoyance ouvertes

Catégorie de placement	Allocation au 31.12.2011	Stratégie au prorata	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % du poids stratégique	
				Minimum	Maximum
<b>Valeurs nominales</b>	<b>61.5%</b>	<b>61.0%</b>	<b>58.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Marché monétaire</b>	<b>1.0%</b>	<b>2.0%</b>	<b>2.0%</b>	<b>0%</b>	<b>200%</b>
<b>Hypothèques</b>	<b>4.7%</b>	<b>4.8%</b>	<b>4.8%</b>	<b>0%</b>	<b>150%</b>
<b>Obligations en CHF</b>	<b>33.8%</b>	<b>33.5%</b>	<b>27.2%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Obligations en CHF Confédération	6.9%	6.5%	6.8%	80%	120%
Obligations en CHF autres que Confédération	26.9%	27.0%	20.4%	80%	120%
<b>Obligations d'Etat</b>	<b>14.9%</b>	<b>13.7%</b>	<b>12.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Obligations d'Etat en EUR (risque de change couvert)	9.7%	8.2%	7.0%	50%	150%
Obligations en USD (risque de change couvert)	4.3%	4.5%	4.0%	50%	150%
Obligations en GBP (risque de change couvert)	0.9%	1.0%	1.0%	0%	200%
<b>Obligations d'entreprise (Investment Grade)</b>	<b>7.1%</b>	<b>7.0%</b>	<b>12.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Obligations d'entreprise en EUR (risque de change couvert)	3.5%	3.5%	6.0%	50%	150%
Obligations d'entreprise en USD (risque de change couvert)	3.6%	3.5%	6.0%	50%	150%
<b>Actions</b>	<b>28.8%</b>	<b>29.0%</b>	<b>29.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Actions Suisse	4.2%	4.0%	4.0%	50%	150%
Actions Europe (risque de change couvert)	7.2%	8.0%	8.0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord (risque de change couvert)	8.5%	8.0%	8.0%	50%	150%
Actions Pacifique (risque de change couvert)	4.1%	4.0%	4.0%	50%	150%
Actions Pays émergents	4.9%	5.0%	5.0%	50%	150%
<b>Immobilier</b>	<b>4.7%</b>	<b>5.0%</b>	<b>8.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Placements directs en Suisse	4.7%	5.0%	5.0%	80%	120%
Europe	0.0%	0.0%	1.5%	50%	150%
USA	0.0%	0.0%	1.5%	50%	150%
<b>Placements alternatifs</b>	<b>4.9%</b>	<b>5.0%</b>	<b>5.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Matières premières (risque de change couvert)	4.9%	5.0%	5.0%	80%	120%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		

## Stratégie de placement – caisses de prévoyance fermées

Catégorie de placement	Allocation au 31.12.2011	Stratégie à long terme	Fourchettes tactiques en % du poids stratégique	
			Minimum	Maximum
<b>Valeurs nominales</b>	<b>69.1%</b>	<b>70.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
<b>Marché monétaire</b>	<b>1.3%</b>	<b>2.0%</b>	<b>0%</b>	<b>200%</b>
<b>Obligations en CHF</b>	<b>67.7%</b>	<b>68.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Obligations en CHF Confédération	40.5%	40.0%	80%	120%
Obligations en CHF autres que Confédération	27.3%	28.0%	80%	120%
<b>Actions</b>	<b>10.2%</b>	<b>10.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Actions Suisse	5.2%	5.0%	50%	150%
Actions Europe (risque de change couvert)	1.8%	2.0%	50%	150%
Actions Amérique du Nord (risque de change couvert)	2.2%	2.0%	50%	150%
Actions Pacifique (risque de change couvert)	1.0%	1.0%	50%	150%
<b>Immobilier</b>	<b>20.7%</b>	<b>20.0%</b>	<b>80%</b>	<b>120%</b>
Placements directs en Suisse	20.7%	20.0%	80%	120%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>		

manière indexée ou indicielle. Les différents produits sont sélectionnés de manière à ce que leur propre profil risque-rendement soit tout aussi net que leur impact sur le profil risque-rendement des actifs immobilisés.

La Commission de la caisse assume l'entière responsabilité de la gestion des actifs. Elle est compétente pour édicter et modifier le règlement sur les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse en matière de placements et veille au respect du règlement et de la stratégie de placement. La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement et les décisions tactiques – écarts temporaires par rapport aux pondérations de la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie – incombent à l'Asset Management de PUBLICA.

Les placements en actions font l'objet d'une gestion indexée et répliquent l'évolution du marché. Tous les portefeuilles d'actions sont confiés à des spécialistes externes. Les portefeuilles d'obligations sont administrés par l'Asset Management de PUBLICA et par des spécialistes externes. La gestion s'effectue de manière indicielle, les éléments actifs sont autorisés dans le cadre de prescriptions prévoyant de faibles niveaux de tracking error (écart par rapport à l'indice) pour éviter les inconvénients des indices obligataires pondérés par la capitalisation. Les investissements dans l'immobilier prennent la forme de placements directs en Suisse. Les investissements dans les matières premières sont gérés par deux spécialistes externes, les indices de référence sont taillés sur mesure et de légers écarts par rapport aux indices sont tolérés pour parer aux inefficacités du marché.

En 2011, un contrat de mandat optionnel a été conclu avec Pictet & Cie au sens d'un Business Continuity Planning (planification de la continuité de l'activité): s'il arrivait soudainement que l'Asset Management de PUBLICA ne soit plus en mesure de gérer lui-même les mandats administrés au niveau interne, Pictet Asset Management s'est engagé à reprendre ces mandats sous 48 heures et à les administrer à titre fiduciaire jusqu'à ce que PUBLICA soit de nouveau à même de s'en charger ou qu'une solution définitive soit trouvée.

### Performance

En s'appuyant sur une couverture des risques de change, PUBLICA a réalisé en 2011 une performance sur la fortune globale de 1.71% et dépassé de 52 points de base la performance de l'indice de référence qui s'établit à 1.19%, ce qui représente une plus-value de CHF 170 millions. Si la couverture des risques de change avait entraîné une performance nettement meilleure en 2010, cela n'a pas été le cas en 2011 puisque sans couverture des risques de change, le rendement de la fortune globale aurait été



## Provisions techniques consolidées

Caisse de prévoyance	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Provision pour baisse du taux de conversion des personnes assurées	673'535'125	576'657'769
Provision pour longévité des bénéficiaires de rentes	1'028'860'671	941'847'977
Provision pour cas de sinistres en suspens (IBNR)	170'351'205	177'969'147
Provision pour cas de décès et d'invalidité	61'995'000	62'514'000
Provision pour garanties (changement de primauté)	311'099'106	330'291'927
Provision pour allocations de renchérissement et frais d'administration	25'743'729	25'763'060
<b>Total des provisions techniques des caisses de prévoyance</b>	<b>2'271'584'836</b>	<b>2'115'043'880</b>

Institution collective	en CHF 31.12.2011	en CHF 31.12.2010
Provision pour cas de sinistres en suspens	20'323'761	14'960'253
Provision pour cas de décès et d'invalidité	24'834'000	22'605'000
Provision pour tarification	62'448'000	61'194'000
Provision pour cas de rigueur	0	28'266'224
Provision pour cas de rigueur personnes assurées / bénéficiaires de rentes	14'130'591	0
Provision pour cas de rigueur caisses de prévoyance	12'117'043	0
<b>Total des provisions techniques de l'institution collective</b>	<b>133'853'395</b>	<b>127'025'477</b>
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>2'405'438'230</b>	<b>2'242'069'357</b>

de 2.06% et celui de l'indice de référence de 1.52%. La couverture des risques de change a cependant sensiblement contribué à réduire le risque, ce qui était le but recherché par la décision stratégique. Grâce à l'excellente performance de l'immobilier et aux gains en capital réalisés du fait de la baisse des taux d'intérêt, les caisses de prévoyance fermées ont enregistré une remarquable performance de 5.67% et dépassé de 38 points de base la performance de l'indice de référence qui s'inscrit à 5.29%. La performance des caisses de prévoyance ouvertes a souffert de l'évolution du prix des actions et des matières premières. Elle a atteint 1.00%, dépassant de 48 points de base la performance de l'indice de référence qui atteint 0.52%.

### Provisions techniques consolidées

Les provisions et réserves inscrites au bilan ont été définies sur la base du règlement du 25 novembre 2010 concernant les provisions et les réserves de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA qui a été élaboré par la Commission de la caisse, en collaboration avec l'expert en prévoyance professionnelle (Aon Hewitt) et les organes de contrôle (Ernst & Young), et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les provisions techniques ont augmenté de CHF 163.4 millions par rapport à l'année précédente. ■

# Information de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF

Mario Snozzi, président, organe paritaire de la caisse de prévoyance du domaine des EPF  
Albert Meyer, vice-président, organe paritaire de la caisse de prévoyance du domaine des EPF

## Rapport annuel 2011

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance des EPF a consacré sa séance du mois de mars 2012 à la question de la clôture des comptes 2011. Du fait de l'environnement difficile en matière de placements financiers, la performance annuelle a été de 1%. Cette valeur se situe nettement au-dessous tant du taux d'intérêt technique (3.5%) que du taux d'intérêt utilisé pour rémunérer les avoirs de vieillesse (2.0%). Il en a résulté, pour notre caisse de prévoyance, une baisse du degré de couverture de 105.7 à 103.6%. Au cours des premiers mois de l'année 2012, la situation s'est de nouveau légèrement améliorée et grâce à l'embellie sur les marchés financiers, la perte s'est trouvée compensée fin mars. Toutefois, il faut encore s'attendre à d'importantes fluctuations.

## Changement de bases techniques

PUBLICA procédera au 1<sup>er</sup> juillet 2012 à un changement de bases techniques. A compter de ce jour, les taux de conversion modifiés s'appliqueront au calcul des nouvelles rentes. Pour mémoire, le taux de conversion applicable à l'âge de 65 ans avait été fixé à 6.53% dans le règlement 2008. Dans le règlement

valable à partir de juillet 2012, il sera égal à 6.15%. Toute personne assurée au sein de notre caisse de prévoyance tant au 31 décembre 2011 qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012 recevra une compensation équivalente à 6.2% de son capital de prévoyance. Pour ces personnes, le changement sera ainsi entièrement compensé. Les détails de l'opération sont expliqués en page 4 du n° 3/2011 du magazine clients de PUBLICA. En août 2012, vous recevrez deux certificats d'assurance, le premier faisant état de votre situation en matière de retraite au 30 juin 2012 et le second présentant cette même situation après le changement, et ce, compte tenu de l'attribution de la quote-part de compensation. Veuillez également vous référer à l'article consacré au changement de bases techniques publié en pages 10 et 11 du présent magazine.

Le montant de toutes les rentes en cours reste identique en dépit du changement. PUBLICA doit néanmoins disposer pour chaque rente d'un capital calculé en fonction des nouvelles bases. Ce nouveau calcul génère un besoin de financement de quelque CHF 70 millions qui n'est couvert par aucune provision. Le degré de couverture de notre caisse va donc baisser de 1.5%, raison supplémentaire de le garder à l'œil, puisqu'un passage au-dessous du seuil de découvert (< 100%) ne saurait être exclu dans l'environnement de placement actuel.

## Modifications du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2013

Outre le changement de bases et le degré de couverture, l'organe paritaire a aussi procédé à des modifications de moindre importance dans les règlements de prévoyance. Suite à la révision de la LAI, quelques articles ont dû être adaptés aux nouvelles conditions posées par la loi. Il s'agit pour l'essentiel de modifications concernant les personnes qui perçoivent une rente AI et envisagent une réinsertion: elles bénéficieront pendant trois ans de la garantie de leur droit à la rente antérieure au cas où leur réinsertion viendrait à échouer.

Une amélioration sensible a été décidée pour les personnes qui souhaitent retirer plus de 50% de leurs prestations de vieillesse sous forme de capital. Le délai d'annonce a été raccourci de 3 ans à 12 mois. Pour un retrait sous forme de capital compris entre 10 et 50%, le délai à respecter est toujours de trois mois et reste donc identique au délai d'annonce pour les rentes de vieillesse.

Ces modifications réglementaires entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil des EPF et le Conseil fédéral. ■

# Ce qu'il faut savoir au sujet du nouveau taux de conversion

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, PUBLICA appliquera un nouveau taux de conversion. Toutes les personnes assurées actives sont concernées par cette mesure. Vu l'actualité du sujet, nous avons réuni à votre intention les dix questions incontournables que pose ce changement de bases techniques.

Voilà quelque temps que PUBLICA accorde une place particulière à l'abaissement du taux de conversion dans son magazine clients et sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch). Vous avez en outre reçu des informations ponctuelles à ce sujet de l'organe paritaire de votre caisse de prévoyance ou de votre employeur. Le 1<sup>er</sup> juillet 2012 approchant à grands pas, le temps est venu de dresser un dernier tableau de cette modification importante.

## 1 Qu'est-ce que le taux de conversion?

Le taux de conversion est le pourcentage qui permet de convertir l'avoir de vieillesse disponible en rente de vieillesse annuelle. Prenons l'exemple d'un départ à la retraite (après le 1<sup>er</sup> juillet 2012) à l'âge de 65 ans: avec un avoir de vieillesse de CHF 550'000.– et un taux de conversion de 6.15%, le montant de la rente de vieillesse annuelle sera alors de CHF 33'825.–.

## 2 Pourquoi PUBLICA doit-elle abaisser le taux de conversion?

Comme nous atteignons un âge toujours plus avancé, l'avoir de vieillesse épargné doit couvrir une période plus longue. Malheureusement, le taux de conversion actuel ne correspond plus à l'espérance de vie effective, ce qui engendre pour PUBLICA une perte annuelle de près de CHF 100 millions.

## 3 Pourquoi PUBLICA peut-elle abaisser le taux de conversion?

En simplifiant, parce que PUBLICA est une caisse dite enveloppante qui assure les personnes qui lui sont affiliées au-dessus du minimum prescrit par la loi. PUBLICA n'était pas concernée par la votation de mars 2010 concernant l'abaissement du taux de conversion minimal LPP.

## 4 Quel taux de conversion PUBLICA va-t-elle appliquer jusqu'au 30 juin 2012? Puis à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012?

Taux de conversion applicable jusqu'au 30 juin 2012		Taux de conversion applicable à partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2012	
Age	Taux de conversion PUBLICA	Age	Taux de conversion PUBLICA
58	5.62%	58	5.30%
59	5.73%	59	5.40%
60	5.84%	60	5.51%
61	5.97%	61	5.62%
62	6.09%	62	5.74%
63 hommes	6.23%	63 hommes	5.87%
63 femmes	6.31%	63 femmes	5.95%
64 hommes	6.38%	64 hommes	6.00%
64 femmes	6.53%	64 femmes	6.15%
65	6.53%	65	6.15%
66	6.69%	66	6.30%
67	6.87%	67	6.47%
68	7.06%	68	6.65%
69	7.27%	69	6.84%
70	7.48%	70	7.04%

## 5 Un taux de conversion plus bas implique des prestations de vieillesse moins élevées. Comment cette baisse sera-t-elle amortie?

Le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les provisions considérables qui ont été constituées ces dernières années seront portées au crédit des comptes individuels des personnes assurées (cf. l'article intitulé «La comparaison des prestations facilitée» publié sur la page ci-contre). Différentes caisses de prévoyance ont pris des mesures d'accompagnement supplémentaires, telles que l'augmentation des cotisations d'épargne ordinaires ou le versement d'apports provenant des réserves de contributions de l'employeur.

## 6 Comment la quote-part des provisions qui me revient sera-t-elle calculée?

Le montant crédité sera calculé sur la base de l'avoir de vieillesse au 30 juin 2012 (sauf réserves: voir point 7). En la matière, le plan de répartition de chaque caisse de prévoyance est déterminant.

## 7 Quels apports ne seront pas pris en compte dans le calcul de cette quote-part?

Les rachats ainsi que les remboursements de versements anticipés destinés à financer la propriété du logement qui sont intervenus après le 31 décembre 2010 ne seront pas pris en compte. Ils seront déduits de l'avoir de vieillesse au 30 juin 2012. Il s'agit d'empêcher que des personnes assurées, une fois informées du changement de bases, n'effectuent des apports pour augmenter, au détriment des autres assurés, le montant qui leur sera crédité. Pour ce qui est des rachats suite au divorce, différentes solutions s'appliquent suivant les caisses de prévoyance concernées. Les cotisations d'épargne volontaires seront intégralement prises en compte.

## 8 Qui se verra créditer de cette quote-part?

L'octroi de cette quote-part dépend de la date depuis laquelle vous êtes assuré auprès de PUBLICA. Cette question est traitée différemment selon les caisses de prévoyance. En toute hypothèse, vous devez encore être assuré auprès de PUBLICA au 1<sup>er</sup> juillet 2012. Le montant qui vous revient sera porté au crédit de votre avoir de vieillesse et pourra être emporté si vous sortez de PUBLICA. Les bénéficiaires d'honoraires de la caisse de prévoyance de la Confédération ne percevront pas de quote-part.

## 9 Qu'advient-il des rentes en cours?

Les rentes dont le versement a débuté avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 ne sont pas concernées par l'abaissement du taux de conversion. Leur montant reste inchangé.

## 10 Où puis-je obtenir de plus amples informations?

La question est largement détaillée sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch), à la rubrique «changement de bases techniques». Vous y trouvez également des indications et des réponses concernant des questions plus spécifiques. Adressez-vous au besoin à votre interlocuteur ou à votre interlocutrice chez PUBLICA. ■



# La comparaison des prestations facilitée

L'abaissement du taux de conversion soulève deux questions essentielles:

## 1 Quels sont les effets de l'abaissement du taux de conversion sur mes droits aux prestations?

En août 2012, toutes les personnes assurées recevront deux courriers de la part de PUBLICA. Le premier contiendra le certificat personnel au 30 juin 2012 indiquant les droits avant l'abaissement du taux de conver-

## 2 Quelle est la quote-part des provisions qui sera portée au crédit de mon compte personnel?

sion, alors que le second renfermera le certificat mentionnant les droits après l'abaissement. Avec ces deux documents, la comparaison est facile, comme le montre la présentation suivante:

### Certificat personnel au 30 juin 2012 (ancien taux de conversion)

#### Prestations de prévoyance

##### Rente de vieillesse projetée (par an)

Age	Intérêt	Avoir de vieillesse	Avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires	Taux de conversion	Rente de vieillesse
62	1.50%	525'354.00		6.09%	31'994.00
64	1.50%	575'230.00		6.38%	36'700.00
65	1.50%	600'730.00	0.00	6.53%	39'228.00

#### Prestation de sortie au 30.06.2012

##### Prestation de sortie réglementaire

Prestation de sortie selon l'article 17 LFLP  
Avoir de vieillesse selon l'article 15 LPP  
Avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires

207'032.30  
204'114.95  
116'648.15  
0.00

### Certificat personnel au 1<sup>er</sup> juillet 2012 (nouveau taux de conversion)

#### Prestations de prévoyance

##### Rente de vieillesse projetée (par an)

Age	Intérêt	Avoir de vieillesse	Avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires	Taux de conversion	Rente de vieillesse
62	1.50%	556'734.00		5.74%	31'957.00
64	1.50%	609'700.00		6.00%	36'582.00
65	1.50%	636'780.00	0.00	6.15%	39'162.00

#### Prestation de sortie au 01.07.2012

##### Prestation de sortie réglementaire

Prestation de sortie selon l'article 17 LFLP  
Avoir de vieillesse selon l'article 15 LPP  
Avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires

218'936.15  
216'018.80  
116'648.15  
0.00

**1** Pour déterminer le changement au niveau de la rente de vieillesse annuelle projetée, il convient de calculer la différence entre les prestations de vieillesse existant avant et après l'abaissement du taux de conversion, pour un âge de départ à la retraite donné.

Exemple: âge de 65 ans, CHF 39'162.- ./ CHF 39'228.-.  
La rente de vieillesse annuelle baisse de CHF 66.-

**2** Pour obtenir la quote-part des provisions créditée sur votre compte personnel, il suffit de calculer la différence entre les prestations de sortie réglementaires existant avant et après l'abaissement du taux de conversion.

Exemple: CHF 218'936.15 ./ CHF 207'032.30.  
La quote-part créditée s'élève à CHF 11'903.85

# Assemblée des délégués de PUBLICA: Désignation des membres du bureau électoral

L'Assemblée des délégués de PUBLICA se compose de 80 personnes assurées relevant des employeurs affiliés à PUBLICA. Elle élit les représentants des employés à la Commission de la caisse, peut soumettre à cette dernière des propositions pour tout ce qui a trait à PUBLICA et est informée chaque année de la marche des affaires de PUBLICA par la Commission de la caisse et par la Direction. Les délégués sont nommés pour quatre ans. Le mandat des membres de l'Assemblée des délégués en exercice a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et s'achèvera à la fin de cette année, ce qui explique que des élections en vue du renouvellement de l'Assemblée aient lieu le 26 octobre 2012.

Conformément au règlement électoral des délégués, un bureau électoral doit être institué pour préparer et organiser ces élections. Il revient aux employeurs d'en nommer les membres. Les personnes suivantes ont été nommées pour former le bureau électoral 2012:

## Circonscription électorale I (Caisse de prévoyance de la Confédération)



### Hans-Ruedi Hübscher

Secrétariat général Ressources  
humaines DFJP  
hans-ruedi.huetscher@gs-ejpd.admin.ch  
Tél. 031 322 41 59



### Robert W. Lötscher

Chef de projet Missiles pour avions  
DDPS, armasuisse  
robert.loetscher@armasuisse.ch  
Tél. 031 324 59 61  
Tél. cellulaire 079 377 45 92



### Bruno Gyger

Responsable caisse de pensions  
Secrétariat général du DETEC  
bruno.gyger@gs-uek.admin.ch  
Tél. 031 324 38 59



### Nadine Jaberg

Assistante de la responsable  
de la communication  
Secrétariat général du DFF  
nadine.jaberg@gs-efd.admin.ch  
Tél. 031 323 43 90

## Circonscription électorale II (Caisse de prévoyance du domaine des EPF)



### Max Schumm

Institut Paul Scherrer  
max.schumm@psi.ch  
Tél. 056 441 84 08  
Tél. cellulaire 079 485 45 08

## Circonscription électorale III (Caisse de prévoyance des autres unités administratives décentralisées)



### Kurt Bucher

Chef de section (Senior Manager) Accounting, sociétés d'audit et agences de notation  
Président de l'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la FINMA  
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA  
kurt.bucher@finma.ch  
Tél. cellulaire 079 792 97 51

## Circonscription électorale IV (Caisse de prévoyance des organisations affiliées)



### Andrea Spring

Collaboratrice spécialisée  
educationsuisse  
Alpenstrasse 26  
3006 Berne  
andrea.spring@educationsuisse.ch  
Tél. 031 356 61 20

Vous trouverez de plus amples informations au sujet des élections sur [www.publica.ch](http://www.publica.ch) => Organisation de l'institution collective => Assemblée des délégués, après que la réunion constitutive du bureau électoral se sera tenue.

## Impressum

### Editeur

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57, case postale, 3000 Berne 23  
Tél. 031 378 81 81, fax 031 378 81 13  
info.publica@publica.ch, www.publica.ch

### Rédaction

Stefan Bosshardt  
Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
stefan.bosshardt@publica.ch

### Traduction en français

Florence Rivière, Caisse fédérale de  
pensions PUBLICA

### Traduzione in italiano

Silena Bertolino, Cassa pensioni della  
Confederazione PUBLICA

### Mise en page

VISCOM Kommunikation und Design AG  
Landoltstrasse 63, 3007 Bern

### Impression

Swissprinters St. Gallen AG  
Fürstenlandstrasse 122, 9001 St. Gallen

### Entreprise de publipostage

Funke Lettershop AG  
Bernstrasse 217, 3052 Zollikofen

### Tirage

75'000 ex. d / 22'000 ex. f / 5'500 ex. i  
ISSN 1661-1624  
Berne, mai 2012

## Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA  
Eigerstrasse 57  
Case postale  
3000 Berne 23

Tél. 031 378 81 81  
Fax 031 378 81 13  
info.publica@publica.ch

[www.publica.ch](http://www.publica.ch)

